

menses et empêchent, de manière durable, l'issue d'un conflit d'autant plus complexe que le Haut-Karabakh s'est transformé, dès 1991, en république d'Artsakh.

Le conflit qui s'est achevé le 9 novembre 2020 est loin d'être terminé. Le déploiement des troupes russes ne pourra jamais résoudre politiquement la situation. En revanche, il permet à Moscou de prendre pied, solidement et durablement, dans cette région stratégique.

Désormais, il est temps d'admettre que le Groupe de Minsk a largement échoué à remplir ses missions. La France, au nom de l'Union Européenne, de par ses liens historiques avec l'Arménie, doit pouvoir jouer un rôle majeur dans la recherche d'une solution politique et pacifique qui soit pérenne. L'Azerbaïdjan n'a que trop bénéficié, depuis 2017, du silence embarrassé de la diplomatie française.

Il faut aussi imposer le strict respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme dans la république caucasienne, dont le régime est plus que contesté sur la scène internationale. La Turquie, grande puissance régionale, doit jouer de son influence politique auprès des autorités de Bakou, dont elle est l'alliée traditionnelle, pour promouvoir une solution de paix durable. La France, avec le concours de l'Union Européenne, doit oeuvrer à cette fin.

Plus que jamais, à l'issue de cet épisode meurtrier, la situation « commande que les droits fondamentaux de la population d'Artsakh soient reconnus et protégés par la reconnaissance formelle de la République d'Artsakh : reconnaissance du droit à la vie, à la sécurité, à la santé, à l'éducation, au développement culturel économique et social, au libre choix de son organisation politique, et bien sûr à l'autodétermination », selon les termes de la résolution n°3436 portant sur la reconnaissance de la République d'Artsakh, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 2020.

La France, avec l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, doit en outre exiger que l'ensemble des résolutions des Nations-Unies soient, enfin, respectées et qu'une force internationale soit déployée en lieu et place de l'armée russe avec un retrait immédiat des troupes azéries des territoires conquis par la force. Par ailleurs, la France et la communauté internationale doivent imposer des couloirs humanitaires destinés à approvisionner les populations civiles en biens de première nécessité non militaires.

L'amitié séculaire de la France avec l'Arménie comme sa tradition universelle et humaniste de défense des droits de l'homme, de lutte contre toutes les discriminations et de protection des libertés fondamentales exigent que la France ouvre la voie des Nations et reconnaisse dès maintenant la République d'Artsakh, faisant de cette reconnaissance le premier rempart en droit de sa population.

Cette reconnaissance internationale permettra de garantir l'intégrité des frontières et de protéger efficacement sa population qui a le droit, tout comme celle d'Azerbaïdjan, de vivre en paix et de rechercher la meilleure voie pour son développement.

Au plan local, nous rappelons que la Ville de Saint-Etienne avait signé, le 21 octobre 2018, une charte d'amitié avec la Ville de Chouchi, à l'occasion d'un déplacement dans cette ancienne capitale de la province du Haut-Karabagh. L'annulation de cette dernière par le Tribunal Administratif de Lyon saisi par l'État n'entame en rien la détermination de la Ville de Saint-Etienne à promouvoir l'amitié entre les peuples.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal de Saint-Etienne, au nom de cette amitié avec le peuple arménien et conscient des souffrances qu'il endure :